

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS



MANDAT DU MEI

Le ministère a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement.

PROGRAMMES POUR LES STARTUPS



- Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN)
 - Volet 3
- Export-Québec
- Programme Innovation
 - Volets 1 et 2

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRENEURIAT (PAEN)

Le PAEN intervient à toutes les étapes de vie de l'entreprise, tant au démarrage que durant la croissance, la consolidation, le transfert ou l'acquisition.

VOLET 1	VOLET 2	VOLET 3
Soutien au fonctionnement et à des projets structurants des organismes entrepreneuriat	Soutien aux projets issus des Tables d'action en entrepreneuriat	Soutien aux entreprises technologiques innovantes



PAEN VOLET 3

SOUTIEN AUX ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES INNOVANTES

Ce volet du programme vise spécifiquement le soutien pour la réalisation de projets liés au développement de startups.

PAEN VOLET 3

SOUTIEN AUX ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES INNOVANTES

CLIENTÈLES ADMISSIBLES

- Entreprises innovantes et à fort potentiel de croissance et avoir moins de cinq ans d'existence
- Être détenue à moins de 50% par d'autres entreprises ou tout autre organisme
- Posséder les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle de son produit ou de son procédé
- Consacrer une partie importante de ses ressources (50% ou plus) au développement de son entreprise, de la conception et le développement de son produit ou de son procédé à la mise en marché

PAEN VOLET 3

SOUTIEN AUX ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES INNOVANTES

Bons d'incubation et d'accélération (en continu)

- 75 % des dépenses admissibles
- 40 000 \$ par entreprise pour une période maximale de 12 mois

Projets des startups (par appel)

- 50 % des dépenses admissibles
- 25 000 \$ par entreprise pour une période maximale de 12 mois

INTERNATIONAL

Export-Québec est au service des PME exportatrices de produits et services québécois pour les aider à:

- Développer
- Consolider
- Diversifier

leurs marchés hors Québec



PROGRAMME INNOVATION

VOLETS 1 ET 2

PROGRAMME INNOVATION – VOLET 1

SOUTIEN AUX PROJETS D'INNOVATION



Ce volet vise à :

- appuyer les entreprises et les regroupements d'entreprises lors des différentes étapes d'un projet d'innovation;
- favoriser les partenariats des entreprises entre elles ainsi qu'avec les organismes de recherche (membres de QuébecInnove);
- soutenir les entreprises dans leurs démarches de protection de leurs actifs en propriété intellectuelle;
- favoriser une meilleure valorisation des résultats de recherche et des savoir-faire.

PROGRAMME INNOVATION – VOLET 1

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Planification

(études de marché,
techniques et
financières)

Développement ou amélioration du produit ou procédé

(conception, design,
etc.)

Mise à l'essai, validation du produit ou du procédé

(prototypes, essais
pilotes, marchés
tests, etc.)

Démonstration en situation réelle d'opération ou d'utilisation

Vitrine
technologique

PROGRAMME INNOVATION – VOLET 1

AIDE FINANCIÈRE



	Type de projet	Taux d'aide financière maximal	Cumul des aides gouvernementales maximal	Montant maximal de l'aide
Projet de R-D	Entreprise seule	30 % des dépenses admissibles	50 % des dépenses totales du projet	50 000 \$ par projet
	Entreprise réalisant un projet collaboratif	50 % des dépenses admissibles	75 % des dépenses totales du projet	150 000 \$ par entreprise
Vitrine	Entreprise réalisant une vitrine technologique	50 % des dépenses admissibles	75 % des dépenses totales du projet	350 000 \$ par projet
Ensemble des étapes et des activités (2018 à 2021)				500 000 \$ par entreprise

Pour les entreprises d'économie sociale, le taux d'aide financière et le taux de cumul des aides gouvernementales maximal sont majorés à 80 %.

PROGRAMME INNOVATION – VOLET 1

DÉPENSES ADMISSIBLES

**Main
d'œuvre**
(honoraires
professionnels,
sous-traitance)

Offre de
services du
membre de
QuébecInnove

**Matériels et
équipements**

Frais divers
(déplacements et
séjours, propriété
intellectuelle,
homologation,
etc.)

PROGRAMME INNOVATION – VOLET 1

PROJETS ADMISSIBLES



Le projet d'innovation doit :

- porter sur le **développement d'un nouveau produit** ou d'un nouveau procédé ou sur **l'amélioration** significative d'un produit ou d'un procédé existant;
- présenter un **avantage déterminant** par rapport aux solutions existantes sur le marché et par rapport au secteur d'activité;
- comporter un **risque ou une incertitude technologique** ou d'affaires pour l'entreprise;
- démontrer la nécessité des efforts en **recherche et développement**;
- démontrer un **potentiel commercial**.

PROGRAMME INNOVATION – VOLET 2

SOUTIEN AUX PROJETS DE COMMERCIALISATION DES INNOVATIONS

(sous la responsabilité d'Investissement Québec)

Ce volet vise à :

- appuyer les entreprises dans la **commercialisation** d'une innovation de produit ou de procédé;
- contribuer au renforcement de la capacité des entreprises à commercialiser leurs innovations;
- soutenir la réalisation de **nouvelles ventes**.

PROJETS D'INNOVATION

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE PAEN ET PROGRAMME INNOVATION ?

PAEN Volet 3 – Projets d'innovation des startups

- Durée d'un an
- Clientèle: seulement les startups (< 5 ans)
- Plus petits montants
- Activités plus ciblées

Programme Innovation

- Durée de 3 ans
- Peut déposer jusqu'à 4 demandes en 3 ans
- Clientèles: tout type d'entreprises
- Plus gros montants
- Activités plus larges, mais doivent être en R&D

POUR PLUS D'INFORMATION

PAEN – Volet 3

Emerson Jiménez
Martinez

(514) 873-1767, poste
3964

emerson.jimenezmartinez@economie.gouv.qc.ca

Bons d'incubation

Emerson Jiménez
Martinez

Sciences de la vie –
Marlaine Rousseau
(514) 873-1767, poste
3958

marlaine.rousseau@economie.gouv.qc.ca

Programme Innovation Volets 1 et 2

Charles Goyette

(514) 873-1767, poste
3956

charles.goyette@economie.gouv.qc.ca

Pour plus d'information sur tous les programmes : www.economie.gouv.qc.ca



MERCI!